

**Bureau de CLE
SAGE Adour amont**

COMPTE-RENDU

Visioconférence, le 23 avril 2024

Ordre du jour :

- Avis sur le projet de parc photovoltaïque flottant sur la retenue de Cabournieu (32)
- Avis sur le projet de DUP concernant le remplacement d'un forage d'eau potable à Dax (40)
- Avis sur le projet de modification simplifiée du PLU de Beaucens (65)
- Échanges préparatoires à la CLE de juin

Présents :

Monsieur Ducos Christian, Président de la CLE, Communauté de communes du Pays Tarusate
Monsieur Lajus Pierre, Vice-président de la CLE pour le Gers, Communauté de communes Armagnac Adour
Monsieur Brau-Nogué Pierre, Institution Adour
Monsieur Plouvier Matthieu, Irrigadour
Monsieur Chevalier Jean-Jacques, Agence de l'Eau Adour-Garonne

Invités non membre du Bureau de la CLE :

Monsieur Artus Aurélien, Président de l'Association syndicale autorisée d'irrigation du Cabournieu
Madame Bagoudou Dijella, Responsable régionale développement Midi-Pyrénées/Limousin, EDF Renouvelables
Madame Hourmat Hortense, Chargée d'affaire environnement, EDF Renouvelables
Madame Ruiz Eva, Ingénieure projets, EDF Renouvelables
Madame Escaffre Cécile, Cheffe de projet, directrice adjointe du pôle Territoires, Soler IDE
Madame Lazarus Manon, Chargée d'étude spécialiste eau, Soler IDE
Madame Verdier Bélinda, Coordinatrice Études Agence Centre, Aquabio
Madame Dybul Floriane, Institution Adour, animatrice du SAGE Adour amont

Excusés :

Monsieur Castets Philippe, Vice-président de la CLE pour les Pyrénées-Atlantiques, Communauté de communes Nord-Est Béarn
Monsieur Lafon-Placette Lucien, Syndicat mixte Adour amont
France Nature Environnement Hautes-Pyrénées
DREAL Nouvelle-Aquitaine
DDTM des Landes
Monsieur LAPORTE André, Président du syndicat mixte de réalimentation du Bassin du Bouès

1. AVIS SUR LE PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANT SUR LA RETENUE DE CABOURNIEU

Eva Ruiz (EDF Renouvelables) présente le fonctionnement du groupe EDF Renouvelables et son implication dans les projets d'énergies renouvelables, des phases de développement des projets à la

construction, en passant par la maintenance, le stockage de batteries et le développement de microgrids (réseaux intelligents). Eva Ruiz indique les énergies renouvelables sur lesquelles intervient EDF. Elle précise que le projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie bas carbone, qui vise une réduction de 40 % de consommation énergétique et le développement d'une électricité bas carbone. Elle présente ensuite le contexte local du projet et notamment le lac sur lequel le projet sera implanté, à savoir une retenue servant à l'irrigation de deux ASA (l'ASA de Cabournieu et l'ASA de Ricourt), au soutien d'étiage et est le support d'activités récréatives. Aurélien Artus (ASA de Cabournieu) précise que le lac de Quaté et celui d'Aux-Aussat sont situés sur le même bassin-versant. Il indique également que le coût des travaux est actuellement estimé à 600 000 € pour la mise en conformité de cet ouvrage de catégorie B. Il précise également que la retenue de Cabournieu est un lac pluriannuel, c'est-à-dire présentant une surcapacité en volume par rapport à son remplissage annuel moyen, permettant de réaliser une gestion pluriannuelle mais avec pour inconvénient de ne pas pouvoir se remplir tous les ans.

Eva Ruiz rappelle ensuite l'historique du projet de parc photovoltaïque flottant et apporte des précisions sur la concertation volontaire menée en 2023-2024, qui a été l'occasion d'échanger avec les acteurs du territoire sur le lac de demain, les aménagements et les mesures d'accompagnement à intégrer et plus globalement d'informer les riverains et utilisateurs du lac du projet. Aurélien Artus précise que le lac se situe sur trois communes et que l'ensemble des élus locaux ont été présents et impliqués dans le projet, avec un même niveau d'informations pour tous.

EDF Renouvelables explique ensuite en quoi le site de la retenue de Cabournieu est adapté au projet et précise les caractéristiques techniques des infrastructures et du parc photovoltaïque. Sur les enjeux environnementaux, la cheffe de projet propose un zoom sur les enjeux zones humides au regard de la proposition d'avis technique transmise. Elle indique que les berges du lac sont totalement identifiées en zone humide et que les infrastructures les évitent, hormis le ponton pour le SDIS qui ne peut pas être déplacé. Elle détaille ensuite la proposition d'EDF Renouvelables pour compenser les 40 m² de zones humides détruites (qui n'apparaît pas au dossier). Il s'agit de mobiliser deux secteurs d'habitats potentiellement humides situés à proximité immédiate de la zone d'impact. La compensation serait de 1 500 %, donc largement plus que les attentes du SAGE, et consisterait à développer un potentiel humide non exprimé en l'état par un étrépage des sols sur 10-20 cm afin de faciliter le développement d'une végétation hygrophile. En outre, une clôture anti-intrusion sera mise en place pendant les travaux pour éviter l'impact sur les populations de batraciens et le site fera l'objet d'un traitement des espèces exotiques envahissantes éventuelles pour favoriser le développement d'une végétation locale.

L'ingénieure projet d'EDF Renouvelables détaille ensuite les retombées économiques et non économiques du projet pour le territoire, dont les mesures d'accompagnement proposées, la sensibilisation des riverains et le fait de favoriser les usages de loisirs, ainsi que l'accompagnement des particuliers et entreprises du territoire dans leur transition énergétique. Aurélien Artus rappelle que l'objectif du projet est en premier lieu de maintenir une infrastructure existante et de payer les travaux de mise en conformité des installations.

Le Président de la CLE interroge ensuite les membres du Bureau sur d'éventuels questionnements qu'ils auraient. France Nature Environnement Hautes-Pyrénées n'ayant pu être représentée à la réunion mais ayant laissé à l'animatrice du SAGE ses questionnements, cette dernière interroge EDF Renouvelables sur cette base. France Nature Environnement s'interroge notamment sur les risques de dégradation des matériaux à terme et les impacts induits sur la qualité de l'eau. EDF Renouvelables indique avoir installé des parcs photovoltaïques flottant sur des retenues utilisées pour des prélèvements d'eau potable et être attentif à l'absence de dégradation de la qualité des eaux. EDF Renouvelables précise que les matériaux des flotteurs respectent les normes sanitaires pour les canalisations d'eau potable et ont reçu un avis favorable de l'ANSES.

France Nature Environnement a soulevé la faible durée des suivis et propose un allongement sur dix ans, remarque relayée en séance. EDF Renouvelables note que les suivis sont effectivement assez courts mais qu'une modulation est possible. Aquabio précise que ce type de projets dispose de peu de retours d'expérience ayant permis de bien dimensionner les suivis, qui ont par conséquent été proposés à une fréquence de 3-4 campagnes par an pour les paramètres physico-chimiques et phytoplancton. Aquabio précise que sa proposition initiale était de réaliser des suivis sur 30 ans mais que le surcoût engendré était trop important.

France Nature Environnement a également soulevé la question des impacts du projet sur les populations d'odonates et d'anatidés, relayée en séance. Il est précisé que les odonates occupent principalement les berges. Or, les panneaux ont été éloignés d'au moins 15 m des berges. Concernant les populations d'anatidés, ils sont principalement situés en queue de réservoir où les panneaux n'ont pas été installés. Plus globalement, il est précisé que la plus grande partie du plan d'eau reste non couvert par le parc photovoltaïque et que les invertébrés et la faune piscicole se concentrent principalement au niveau des herbiers qui ont été évités, avec un balisage éloigné à 10 m pour limiter au maximum les risques d'impact sur la biodiversité aquatique.

France Nature Environnement a également soulevé la question de l'origine des panneaux photovoltaïques et de leur intégration dans le bilan carbone, relayée en séance. EDF Renouvelable indique qu'il n'est actuellement pas possible de se fournir en France et que le transport des panneaux jusqu'au lieu de projet n'a pas été intégré car il est négligeable du fait d'un transport en porte-conteneurs. En revanche, le transport des composants des modules a été intégré. EDF Renouvelables précise être vigilant sur la provenance des panneaux utilisés dans les marchés qu'il passe.

Matthieu Plouvier (Irrigadour) souligne que le projet est très intéressant car il permet la mise en conformité de l'ouvrage tout en développant des énergies renouvelables. Il exprime son regret que les panneaux photovoltaïques ne soient pas encore produits en France. Pierre Lajus (communauté de communes Armagnac Adour) félicite EDF Renouvelables pour l'exemplarité de son projet qui pourra servir de référence sur différents aspects, dont le tourisme. Pierre Brau-Nogué (Institution Adour) indique un réel besoin de projets comme celui-ci pour structurer le territoire et souligne qu'on ne peut pas s'appuyer sur les seules redevances agricoles pour financer les travaux relatifs à ce type d'ouvrage car il bénéficie à d'autres usagers et est utile à la biodiversité.

Aurélien Artus note qu'il s'agit d'un lac qui a 30 ans et qui va repartir pour une nouvelle génération si les travaux sont faits. Vues les difficultés à construire de nouveaux réservoirs, il indique qu'il est essentiel de réussir à maintenir les ouvrages existants.

Le Président de la CLE invite le porteur de projet à quitter la réunion pour le vote de l'avis définitif. Suite au départ de l'équipe projet, une discussion s'engage sur l'intérêt d'intégrer une recommandation supplémentaire portant sur l'allongement de la période de suivi. Le Président de la CLE et Pierre Brau-Nogué partagent le souhait de demander un suivi sur dix ans. Pierre Lajus et Matthieu Plouvier estiment en revanche qu'il n'est pas nécessaire de poursuivre les suivis au-delà de six ans si les résultats sont bons.

Après recherche de compromis, le Bureau de la CLE Adour amont émet un **avis de compatibilité au SAGE avec 1 réserve et 2 recommandations** :

Réserve :

Pour garantir la conformité du projet à la règle 2 du SAGE, la commission locale de l'eau demande que soit intégrée une mesure compensatoire à la destruction des 40m² de zones humides impactées définitivement par le projet sur le modèle de la proposition présentée dans la note technique transmise par EDF Renouvelables en amont de la réunion.

Recommandations :

- 1- Le Bureau de la CLE Adour amont encourage le porteur de projet à poursuivre les suivis de la qualité des eaux et du fonctionnement du plan d'eau au-delà de la sixième année d'exploitation en cas de résultats de suivis révélant un impact du projet, afin de consolider les données de connaissance de la réaction du milieu à moyen terme et dans un souci de disposer de références pour des projets similaires sur le territoire. Cette recommandation s'appuie sur la disposition 8.1 du SAGE relative à la mise en place de suivis de la qualité des eaux sur les plans d'eau.
- 2- Le Bureau de la CLE Adour amont souhaite être destinataire des synthèses sur les suivis de qualité des eaux et de qualité du plan d'eau qui seront réalisés dans le cadre de projet, au regard de leur intérêt comme retours d'expériences de l'impact de ce type de projets sur le territoire et de la disposition 8.1 du SAGE.

2. AVIS SUR LE PROJET DE DUP CONCERNANT LE REMPLACEMENT D'UN FORAGE D'EAU POTABLE À DAX

En l'absence du porteur de projet, l'animatrice du SAGE Adour amont présente le projet et ses impacts potentiels sur les milieux aquatiques et les usages à proximité.

La présentation n'appelle pas de questionnements. Le Président de la CLE souligne l'importance de mener des actions d'économies d'eau et non uniquement de lutte contre les fuites car les particuliers les règlent généralement rapidement au regard des surcoûts qu'elles engendrent pour le consommateur.

A l'unanimité, le Bureau de la CLE Adour amont émet un **avis de compatibilité au SAGE avec 1 recommandation**, à savoir :

Au regard de l'augmentation des températures attendues en lien avec le changement climatique, induisant des pics de consommation saisonnières, et l'émergence du SAGE Nappes souterraines de Gascogne, le Bureau de la CLE incite le service public de l'eau de l'agglomération dacquoise à poursuivre et à développer davantage sa communication auprès des abonnés pour une consommation raisonnée de la ressource, au-delà de la seule lutte contre les fuites, notamment durant les années les plus chaudes.

3. AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE BEAUCENS

L'animatrice du SAGE Adour amont présente les évolutions du règlement induites par le projet de modification simplifiée du PLU de Beaucens. Il est précisé que les zones concernées se situent en dehors du périmètre du SAGE et que l'impact sur la ressource en eau et la conciliation est négligeable sur le bassin concerné.

Le Président de la CLE souhaite féliciter la commune de sa recherche de solutions pour permettre le maintien d'un patrimoine remarquable local que sont les thermes.

A l'unanimité, le Bureau de la CLE Adour amont émet un **avis de compatibilité au SAGE sans réserve ni recommandation**.

4. ECHANGES PRÉPARATOIRES À LA CLE DE JUIN

Suite aux difficultés rencontrées lors de la CLE d'avril, il est proposé aux membres du Bureau de la CLE de travailler à un format plus adapté pour la CLE de juin.

L'animatrice du SAGE Adour amont évoque dans un premier temps les difficultés identifiées en séance, concernant l'appropriation de l'outil SAGE par les membres de la CLE et la phase de stratégie. Elle interroge les membres de la CLE afin d'identifier si le ressenti est partagé. Les membres du Bureau de la CLE indiquent un besoin de clarifier pour tous ce qu'est l'outil SAGE et ce que le SAGE Adour amont permet ou non de faire car le document est vaste. Il est convenu que le SAGE reste une nébuleuse pour nombre de participants à la CLE, tant dans les grands thèmes abordés que sur le fonctionnement et les implications de l'outil. Il en a d'ailleurs résulté en séance des dérives dans les échanges sur des sujets ne relevant pas du SAGE. Reposer le cadre de travail apparaît indispensable. Il apparaît important de montrer le sens global du projet et de ne pas se focaliser uniquement sur la portée réglementaire de l'outil.

L'animatrice du SAGE Adour amont évoque ensuite le format de la CLE, ayant constaté un besoin de temps bien plus important que prévu. Il est proposé de ne pas aller dans le détail en CLE car la CLE doit avoir une vision plus globale que le travail fin sur les leviers. Par ailleurs, il est relevé que les membres de la CLE n'ont pas le temps de lire les documents préparatoires et qu'un temps technique en séance peut être nécessaire pour que chacun dispose d'un même niveau d'informations. Le Président de la CLE insiste sur l'importance d'arriver à synthétiser et mieux flécher les leviers pour éviter les redondances entre orientations. Pour la CLE, il faudra réduire ou regrouper les éléments. Il est notamment proposé de faire un texte explicatif par orientation pour permettre à la CLE de mieux appréhender la logique globale de chaque orientation et ses implications.

Enfin, plutôt qu'un positionnement sur l'état d'avancement de la stratégie, il est proposé de demander à la CLE les éléments qui lui paraissent important à faire ressortir comme des axes forts du prochain SAGE.

Il est donc convenu que la prochaine réunion de la CLE s'organise en trois temps :

- 1- Rappel du cadre de l'outil SAGE, de sa portée et de ce qui est actuellement incité et plus ou moins cadré dans le SAGE de 2015
- 2- Identification des manques majeurs et hiérarchisation des priorités
- 3- Travail plus fin sur les grands axes, à l'échelle des orientations stratégiques

Il est convenu que le bilan de la CLE et des commissions géographiques de juin soit présenté et travaillé fin juin en Bureau élargi aux élus référents des commissions géographiques, afin de préparer au mieux la future stratégie.

Le Président de la CLE clôture donc la réunion en remerciant les participants et en leur donnant rendez-vous à la CLE du 3 juin 2024.